



SBB Pensionierte
Pensionné-e-s CFF
Pensionati/e FFS

Leitfaden für die Sektionspräsidenten

Version 4 - 01_2025

Fil rouge pour les président-e-s de section

Version 4 - 01_2025

Guida per i presidenti di sezione

Versione 4 - 01_2025



Table des matières

Avant-propos	3
Notre groupe de pression : la SEV-PV	4
SEV-PV	4
Une nouvelle tranche de vie : la retraite.....	4
Adresses importantes :.....	5
AHV/AVS.....	5
Service FVP	5
Caisse de pensions CFF	5
Caisse-maladie Atupri	6
Pro Senectute https://www.prosenectute.ch/fr.html	6
FARES / VASOS	7
Droits fondamentaux des personnes âgées.....	8
Directives anticipées, mandat pour cause d'inaptitude, Testament	8
Héritage numérique	8
APEA Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte Mandat pour cause d'incapacité – Directives anticipées	8
Dispositions d'organisation	9
Définition des cotisations SEV	9
Exonération de cotisation	9
Vacances avec prix réduits.....	10



Avant-propos

Ce fil rouge pour les présidents des sections de la Sous-fédération des pensionné-e-s du SEV constitue une annexe au « Manuel SEV » qui est la base de travail des sections et qui contient des outils à cet effet ou les décrit.

Ce fil rouge contient des aides spécifiques pour le travail des sections PV au sein desquelles les membres SEV s'organisent pour leur troisième âge. Il se penche donc principalement sur les questions liées à la vieillesse et sur les composantes sociales.

9500 Wil, décembre 2020

Comité central SEV-PV



Notre groupe de pression : la SEV-PV

SEV-PV

<https://sev-pv.ch/fr/>



DE | FR | IT
HOME LOGIN

ACTUALITÉ LA PV ORGANISATION SECTIONS SERVICES

La page internet vous apporte les informations d'actualité sur ce qui se passe dans notre sous-fédération

Vous y trouvez aussi les adresses des membres du Comité central et des 20 comités de section.

Une nouvelle tranche de vie : la retraite

La brochure SEV « Une nouvelle tranche de vie : la retraite » contient des informations utiles pour cet important passage.

A télécharger sous https://sev-pv.ch/fr/informationen_f/pensionierung_f/

Elle peut aussi être commandée au Secrétariat SEV





Adresses importantes :

AHV/AVS	pour les pensionné-e-s CFF AVS caisse de compensation fédérale Schwarztorstrasse 59 3003 Berne	058 462 64 25 www.eak.admin.ch/eak/fr/home.html ak26@zas.admin.ch
---------	---	---

Service FVP	CFF SA Service FVP Bollwerk 8 3000 Berne 65	051 220 12 12 fvp@cff.ch
----------------	--	---

Caisse de pensions CFF	Caisse de pensions CFF Hilfikerstrasse 4 3014 Berne	051 226 18 11 renten@pksbb.ch
------------------------------	---	---

Personnes de contact :

https://www.pksbb.ch/images/downloads/5-renten/Renten-Aufteilung_DFI_web.pdf

Caisse de pensions CFF	Hypothèques	051 226 18 77 info@pksbb.ch
---------------------------	-------------	---



Caisse-maladie Atupri

Caisse maladie
Atupri
Direction

Caisse maladie Atupri
Zieglerstrasse 29
3001 Berne

031 555 09 11
info@atupri.ch

Pour les factures :

Centre de prestations
Fribourg

Bd de Pérolles 55
Case postale 32
1701 Fribourg

[portail clients myAtupri](#)

Centre de prestations
Zurich

Andreasstrasse 15
8050 Zürich Oerlikon

[portail clients myAtupri](#)

Centres de services

Service Center
Berne

Gartenstrasse 1
Postfach 2081
3001 Berne

031 555 08 11
bern@atupri.ch

Service Center
Lausanne

Avenue Benjamin-Constant 1
Case postale 5075
1002 Lausanne

021 555 06 11
lausanne@atupri.ch

Service Center
Lucerne

Töpferstrasse 5
Postfach 2064
6002 Luzern

041 555 07 11
luzern@atupri.ch

Service Center
Zurich

Andreasstrasse 15
8050 Zürich Oerlikon

044 556 04 11
zuerich@atupri.ch

Pro Senectute

<https://www.prosenectute.ch/fr.html>

offre conseils et prestations sur les thèmes suivants :

vie quotidienne :

retraite, mobilité

finances :

soutien financier, protection contre les abus,
prestations complémentaires (calculateur)

logement adapté

santé

Pro Senectute Suisse

rue du Simplon 23

case postale

1800 Vevey

021 925 70 10

info@prosenectute.ch

24 organisations cantonales et intercantionales,
leurs adresses se trouvent sur la page internet



FARES /
VASOS

Fédération des Associations des retraités
et de l'entraide en Suisse
3000 Bern

076 583 60 90
<https://vasos.ch/fr/>
info@vasos.ch

Le travail sur les thèmes et les relations publiques qui en découlent sont le cœur de l'action de la FARES / VASOS. Son programme porte actuellement sur les thèmes suivants :

- Révision de l'AVS, des prestations complémentaires et de l'AI
- Surveillance des assurés
- Financement des soins et qualité des prestations dans les établissements de soin
- Politique de la santé
- Environnement et énergie



Droits fondamentaux des personnes âgées

https://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/190528_droits_fondamentaux_personnes_agees.pdf

Grundrechte im Alter

https://cdn.shopify.com/s/files/1/0866/9038/files/Publikation_Grundrechte_im_Alter_Egli_978-3-906036-32-8.pdf?19

Directives anticipées, mandat pour cause d'inaptitude, Testament

→ voir Cours syndical 2020

Héritage numérique

voir

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/Internet_und_Computer/services-en-ligne/l_heritage-numerique.html

APEA Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
Mandat pour cause d'incapacité – Directives anticipées

→ voir les fichiers pdf d/f dans Cours syndical 2020



Dispositions d'organisation

Définition des cotisations SEV

La cotisation des pensionné-e-s est définie dans le Règlement SEV de la cotisation, aux art. 3.3 et 3.5 :

3.3 Les membres pensionnés paient la moitié de la cotisation SEV de base. Ils paient un quart de la cotisation SEV de base si leur revenu est inférieur au montant fixé par le comité SEV.

3.5 Les veuves et les veufs de membres SEV paient un quart de la cotisation SEV de base. Elles / ils paient un huitième de la cotisation SEV de base si leur revenu est inférieur au montant fixé par le comité SEV.

S'y ajoutent les cotisations de la sous-fédération et de la section. Celles-ci sont réglées par le Règlement de gestion PV et par celui de chaque section.

Exonération de cotisation

Les membres pensionnés qui bénéficient des prestations complémentaires de l'AVS sont exonérés du paiement de la cotisation. Une demande d'exonération doit être présentée. Il ne peut y avoir d'effet rétroactif.



Vacances avec prix réduits

Vacances Reka 20%

La Fondation Fonds du personnel CFF offre 20% de rabais sur les vacances Reka

Logements de vacances Reka / Logements de vacances Swiss Holiday Park

Partez randonner ou skier dans les montagnes suisses ou vous baigner dans les eaux chaudes de la Méditerranée : il y a des vacances Reka pour tous les goûts.

Réservez directement auprès de Reka (par téléphone 031 329 66 99 ou en ligne reka.ch/fr en saisissant le code promo : **SBB-FERIEN-001** et en indiquant ton numéro d'affilié-e à la Caisse de pensions. La remise sur l'hébergement sera directement déduite de la facture. Offre non cumulable avec d'autres rabais ou actions. Le rabais ne peut pas être demandé rétroactivement.

[Anleitung Buchung mit Promocode](#) (seulement en allemand)

Hôtels Reka

Hôtel Brenscino à Brissago / Hôtel Swiss Holiday Park à Morschach

Réservez directement auprès de l'Hôtel Brenscino – par téléphone 091 786 81 11 ou [online](#) ou de l'Hôtel Swiss Holiday Park – par téléphone 041 825 50 50 ou [online](#). La remise sur l'hébergement (max CHF 490.00) sera déduite sur place lors du règlement, sur indication de ton numéro d'affilié-e à la Caisse de pensions.

Organisations partenaires de la Reka

Center Parcs, Eurocamps, Universal Reisen (Majorque), village de vacances Ravensburger Spiel-land

Réservez directement auprès de Reka, par téléphone 031 329 66 99 ou [en ligne](#). Après vos vacances, envoyez une copie de la facture accompagnée de votre numéro de compte bancaire ou postal à la Fondation Fonds du personnel CFF (personalfonds@sbb.ch). La remise sur le séjour (max. CHF 490.–) vous sera ensuite remboursée. Offre non cumulable avec d'autres rabais ou actions.

FSG – Coopérative des maisons de vacances et de ski des cheminots

<https://www.fsg-ferien.ch/fr>